



PROCÈS-VERBAL

JANVIER 2021

Le 6 janvier 2021 à 19h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 11 janvier 2021 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue en vidéoconférence avec enregistrement vocal, le lundi 11 janvier 2021 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Rémi Laprise, Mario Nadeau, Mathieu Therrien et Sylvain Gagné-Bernier, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation des procès-verbaux du 7 et 21 décembre 2020 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Remboursement location de salle (Covid-19) ;
 - Vente pour non-paiement de taxes ;
 - Emploi d'été Canada ;
 - Projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments.
6. Demande de subventions (dons) ;
 - Demande de commandite – École Secondaire St-Paul
7. Rapports des employés et organismes ;

8. Discussions diverses :
 - Avis de motion – Taux de taxe générale foncière et spéciale-service de la dette ;
 - Avis de motion – Mode de tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité
 - Avis de motion – Projet de règlement d’urbanisme.
9. Varia ;
10. Comptes ;
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

Résolution : 01-01-2021

Lecture de l’ordre du jour. Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau, ET RÉSOLU d’approuver et d’adopter l’ordre du jour avec modification, l’item varia restant ouvert. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 DÉCEMBRE ET DU 21 DÉCEMBRE 2020

Une copie des procès-verbaux du 7 décembre et du 21 décembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-01-2021

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre et du 21 décembre 2020 soient confirmés tel qu’ils ont été rédigés. Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-01-2021 (Remboursement location de salle)

CONSIDÉRANT l’interdiction de louer les salles communautaires à cause de la COVID-19 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d’autoriser le remboursement de l’acompte donné pour la location de la grande salle communautaire du mois de janvier 2021. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

Résolution : 04-01-2021 (Vente pour non-paiement de taxes)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser l'envoi de la liste des personnes ayant des taxes impayées, en tout ou en partie, à la MRC de Montmagny, pour vente pour non-paiement des taxes au 15 février 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-01-2021 (Emploi d'été Canada)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU qu'une demande d'aide financière soit déposée dans le programme Emplois d'été Canada 2021 pour l'ouverture d'un poste d'aide en loisirs et terrain de jeux pour une durée de 7 semaines, 35 heures/semaine. Que madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton tous les documents relatifs à la demande d'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments.

Le projet sera discuté lors de la prochaine réunion de travail.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 06-01-2021 (Demande de commandite - École secondaire St-Paul)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de verser une commandite de 100 \$, pour un espace publicitaire d'une demi-page dans l'album des finissants de l'école secondaire de Saint-Paul. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

La patinoire est ouverte au public. Le bâtiment de la Rafale reste fermé. L'entretien se fait sommairement, et il est de la responsabilité des utilisateurs de respecter les mesures sanitaires du gouvernement.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Rémi Laprise, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 01-2021 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2021 et les conditions de perception.

Taux taxes

Le taux de la taxe générale foncière pour l'année 2021 sera de 0,81 \$/100 \$ d'évaluation.

La taxe spéciale-service de la dette est de 0,03 \$/100 \$ d'évaluation.

Tarifs de compensation

Le taux fixe-service de la dette, capital et intérêt est de 356.79 \$ par unité, secteur village.

Le taux fixe pour l'entretien du réseau eaux-usées est de 291.40 \$ par unité.

Le taux fixe pour la taxe de vidange par résidence principale 154 \$ et de 90 \$ par résidence saisonnière.

Le taux fixe pour la vidange de fosse septique pour les résidences principales 90 \$ et 45 \$ par résidence saisonnière.

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt applicable à tous les comptes est de 15 % l'an.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère, madame Dominique Bernard, qu'à une prochaine séance soit soumis, pour adoption, le règlement 02-2021, règlement décrétant un mode de tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2021.

Ce règlement comprend les tarifs concernant l'administration (photocopies de documents municipaux, les biens et services, chèques retournés).
Tarifs pour divers services en sécurité incendie.

Tarifs pour services loisirs, culturel et tourisme (location salles).

Tarifs services des travaux publics (eau, ponceaux, etc.).

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Mathieu Therrien, qu'à une prochaine séance soit soumis, pour adoption, le règlement numéroté 04-2021 et intitulé « *Règlement modifiant les Règlements de zonage, de construction et de lotissement* ».

Résolution : 07-01-2021 (Adoption du premier projet de règlement d'urbanisme)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de permis de construction de citoyens nécessitent des dérogations mineures et qu'elles sont généralement acceptées par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction du nombre de dérogations mineures permettrait d'améliorer l'efficacité du travail de l'inspecteur municipal et permettrait de réduire la charge de travail du comité consultatif en urbanisme et du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE certaines normes des règlements d'urbanisme en vigueur peuvent laisser à interprétation limitant le travail optimal de l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles tendances en construction sont apparues sur le territoire, et qu'elles sont peu encadrées ou aucunement encadrées par les règlements d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications des règlements d'urbanisme proposées permettraient d'améliorer le service offert au citoyen par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 11 janvier 2021.

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 11 janvier 2021 ainsi qu'à l'approbation référendaire le 1er février 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU QUE le règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

M. Mathieu Therrien demande un suivi sur le dossier du garage municipal. Nous attendons un retour d'appel pour poursuivre. M. Sylvain Gagné-Bernier demande un suivi sur le dossier de l'Église. Nous attendons des nouvelles de la notaire pour savoir où on en est rendu, et s'il nous manque des documents avant la finalisation du dossier. Mme Linda Paré demande des clarifications sur les comptes à payer.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

Salaires du 29 novembre au 2 janvier 2021

12,572.15 \$

Résolution : 08-01-2021 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 15,333.00\$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 09-01-2021 (levée de la séance)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Un avis public, pour la séance extraordinaire a été affiché aux endroits prévus à cette fin le 12 janvier 2021.

Un avis de convocation a été signifié le 12 janvier 2021 à chaque membre du conseil municipal pour la tenue de la séance extraordinaire du 13 janvier 2021 à 19 h, en vidéoconférence, avec enregistrement vocal.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue en vidéoconférence avec enregistrement vocal, le mercredi 13 janvier 2021 à 19 heures.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères, Dominique Bernard et Linda Paré, messieurs les conseillers, Rémi Laprise, Mario Nadeau, et Mathieu Therrien, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

EST ABSENT : M. Sylvain Gagné-Bernier, conseiller.

Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Comptes ;
4. Varia ;
5. Levée de la séance.

Résolution : 10-01-2021 (Adoption de l'ordre du jour)

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. COMPTES

Résolution : 11-01-2021 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 43,690.50 \$, ce qui correspond au second versement du contrat de déneigement pour la saison 2020-2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. VARIA : AUCUN

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 12-01-2021 (levée de la séance)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
